



10

APPEL À PROJETS INVESTISSEMENTS D'AVENIR INDUSTRIE ECO-EFFICIENTE

JUSQU'À 70% DE SOUTIEN POUR LES PROJETS
D'INNOVATION FAVORISANT LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



BÉNÉFICIAIRES
PME, ETI,
Grandes entreprises

FORME DE L'AIDE
1/4 subvention et
3/4 avance remboursable

INTENSITÉ DE L'AIDE
jusqu'à 70%
(des coûts admissibles)

PÉRIODE
Jusqu'au 16/09/2019

POUR QUELS PROJETS ?

Innovier pour **développer une industrie éco-efficente**, réduisant les consommations de matières, renforçant la flexibilité des installations industrielles pour s'adapter au mix énergétique et s'appuyant sur le développement du numérique pour amplifier les performances énergétiques et environnementales.

Les actions aidées pourront concerner :

- **La maîtrise de la consommation énergétique** de façon à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la production de biens et de services,
- **L'optimisation de l'intensité matière et eau** de la production de biens et de services,
- **La réduction de l'impact** sur les milieux de la production de biens et de services.

Les aides du **Programme Investissements d'Avenir** se présentent sous forme d'appels à projets et sont versées dans le cadre d'enveloppes limitées, aux projets considérées comme les plus performants sur les aspects techniques, économiques et environnementaux.

QUELS SOUTIENS ?

Les porteurs de projets retenus pourront prétendre à une **aide publique significative** :

- D'au moins **500 K€ dont 1/4 en subvention et 3/4 en avance récupérable** en cas de succès technique ou commercial,
- Pouvant représenter **jusqu'à 70% du montant des dépenses qu'elles engagent** (internes et externes) sur une période allant **jusqu'à 36 mois**.

ABF DÉCISIONS C'EST 

15 ANS
d'expérience

35 M€
d'aides publiques
obtenues en 2018

5
implantations
en France

32
collaborateurs

CONTACTEZ-MOI !

Thomas DURRIEU

Responsable de bureau

06 82 09 89 92

thomas.durrieu@abfdecisions.fr